

Délibérations du

Conseil municipal du 22 décembre 2021

Date de la convocation : 16 décembre 2021

Date d'affichage : 16 décembre 2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes « les Joinchères » de Venoy, sous la Présidence de Christophe BONNEFOND, Maire

Présents : 17

Absents : 2

Votants :

17+1

Présents : Christophe BONNEFOND - Denis GABRIELLE - Maryline CHAMEROY - Alvaro DE CARVALHO - Christelle DUMAY MORIZOT - Marie-Claude AUGÉ - Laurent CHATEAU - Yohan DEVILLERS - Jean-Claude DUVAL - Luc FAUSSEY - Lauriane GABRIELLE - Marie Thérèse HUGOT-GONZALEZ - Bernadette JAY - Cécile JOUBERT-VITELLIUS - Philippe MAILLET - Aurore RAMOS - Jean-Pierre VAURY.

Absents : - Myriam HAUK
 - Jean-Yves VIOUX

Procurations : Jean-Yves VIOUX à Marie-Claude AUGÉ

Secrétaire de séance : Yohan DEVILLERS

Objet de la délibération : **NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DES SALLES DES FÊTES DES JOINCHÈRES - DE MONTALLERY - DE LA VENOISIENNE**

Les tarifs de location de la salle la Venoisienne devant être votés, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération regroupant les tarifs des trois salles.

Il propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants:

Pour la Salle des Joinchères

Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	400 €
- 1 journée	300 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	800 €
- 1 journée	450 €
- 1 demi-journée avec soirée	350 €
- 1 demi-journée	300 €

Sous réserve de disponibilité de la salle : non prioritaire

Pour tout le monde (commune et hors commune) :

- location petite salle	100 €
-------------------------	-------

Envoyé en préfecture le 30/12/2021

Reçu en préfecture le 02/01/2022

Affiché le

ID : 089-218904381-20211222-662021-DE

Pour les locations à but lucratif :

Entreprises domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end	500 €
- 1 journée	400 €

Entreprises non domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end	1 000 €
- 1 journée	800 €

Forfait ménage : 150 €

Forfait location vidéo : 50 €

Forfait location sono : 50 €

Une caution sous forme de 3 chèques dont 1 de 500 € et 2 de 250 € sera demandée à chaque personne.

Pour la Salle de Montallery

Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	120 €
- en semaine (une journée)	80 €
- un vin d'honneur	60 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	200 €
- en semaine (une journée)	120 €
- un vin d'honneur	80 €

Une caution de 200 € est demandée à chaque personne.

Pour la Salle de la Venoisienne

Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	250 €
- en semaine (une journée)	100 €
- un vin d'honneur	80 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	450 €
- en semaine (une journée)	200 €
- un vin d'honneur	120 €

Pour les locations à but lucratif :

Entreprises domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end	350 €
- 1 journée	200 €

Entreprises non domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end	550 €
- 1 journée	400 €

Une caution sous forme de 3 chèques de 250 € sera demandée à chaque personne.

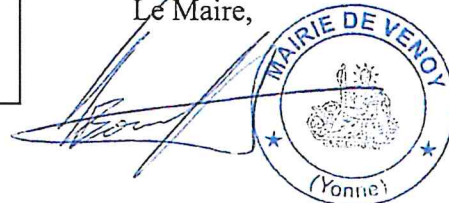
Les employés communaux, les employés du centre de loisirs « Les Marmousets » ainsi que les pompiers de VENOY bénéficieront d'une réduction de 50% une fois par an sur le montant de la location, sur l'une des trois salles selon leur choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 2 abstentions, décide :

- D'adopter ces nouveaux tarifs et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022, sans effet rétroactif pour les réservations contractualisées avant l'adoption de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/12/2021
Reçu en préfecture le 02/01/2022
Affiché le
ID : 089-218904381-20211222-662021-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,



Christophe BONNEFOND.